



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ministre

Paris, le

4 AOUT 2003

Vos réf. : CPE/0309837/F-56

Monsieur le Ministre, *Cher Jean-Pierre,*

Vous avez appelé mon attention sur les conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique décidées par le gouvernement sur les missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en œuvre de la politique de protection de la nature.

Vous soulignez à juste titre le rôle joué par les réserves naturelles comme outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertée du patrimoine naturel. Elles sont aussi des laboratoires de suivi de l'évolution du patrimoine. Elles contribuent par ailleurs à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées chaque fois que l'ouverture au public est compatible avec leur objectif prioritaire de protection.

La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre ont tenu compte de ces décisions.

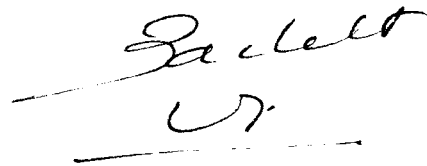
Dans mes discussions avec le ministre chargé du budget, j'ai fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient, dans un secteur particulièrement fragile, aux gestionnaires des réserves naturelles nationales, notamment associatifs, et à la mise en œuvre de la politique de protection de la nature. Une de mes toutes premières priorités a concerné le manque de crédits de paiements qui pénalise gravement les gestionnaires qui ont engagé des investissements avec l'accord de l'État, mais ne peuvent obtenir le versement à concurrence des subventions.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Conseiller municipal d'Orléans
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai obtenu du Premier ministre un accord sur le dégel de l'intégralité des crédits de fonctionnement des réserves naturelles nationales. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires seront mis en place prochainement pour permettre aux DIREN d'honorer les engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité aux situations d'urgence et à la mise en œuvre des plans de gestion approuvés. Cet arbitrage va permettre aux réserves naturelles de remplir en 2003 les missions qui leur sont confiées. Il ne doit pas pour autant faire oublier l'impératif de rigueur dans la gestion des dépenses publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée *et cordiale*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bachelot' with a stylized flourish below it.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN